

REGLEMENT SKI DU MERCREDI 2024-2025

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

La Commune de Vaulnaveys-le-Haut organise pour les enfants 7 séances de ski et surf (snowboard) le mercredi après-midi à Chamrousse. Ces sorties de 2h30, encadrées par des moniteurs ESF et des bénévoles, auront lieu à partir du 15 janvier 2025.

DATES : 15 – 22 – 29 JANVIER 05 FEVRIER 12 – 19 - 26 MARS

Limite d'âge ski : mini : enfants nés en 2018 surf : mini : enfants nés en 2016

RENDEZ-VOUS DES ENFANTS : A partir de 12h30

Départ : 12 h 45 à Vaulnaveys Le Haut (parking du Groupe Scolaire Jules Bruant)

Retour entre 17 h 30 et 18 h 00

Les lieux de départ et d'arrivée sont susceptibles d'être modifiés suivant le nombre d'enfants et de bénévoles.

TARIFS SKI DE PISTE ET SURF : 180 € pour le 1^{er} enfant, 170 € pour le second et 165 € pour le troisième. Un abattement de 25,00 € sera appliqué sur les tarifs pour les enfants détenteurs d'un forfait saison. Le règlement par chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.

CONDITION : être domicilié sur la commune de Vaulnaveys Le Haut.

PIECES A FOURNIR : 1 photo - 1 attestation d'assurance couvrant cette activité (**incluant le rapatriement**) - 1 justificatif de domicile – 1 fiche sanitaire (à compléter à partir du carnet de santé) – 1 certificat médical – Forfait saison (pour les titulaires) pour l'abattement de 25,00 €.

REMBOURSEMENTS : La cotisation étant forfaitaire, le remboursement interviendra uniquement en cas de force majeure (accident) empêchant l'enfant de finir la saison, sur justificatif.

EQUIPEMENTS : skis ou surf avec fixations réglées (si un réglage est nécessaire, celui-ci sera effectué par un professionnel et sera facturé aux familles), **vêtements chauds, bonnet, gants, lunettes de soleil et neige ou masque. Casque obligatoire pour tous les enfants et les jeunes (inscrire le nom de l'enfant à l'avant du casque). Dorsale et protections pour les poignets recommandées pour les enfants pratiquant le surf. Les skis et les bâtons devront être dans une housse, les chaussures et le casque dans un sac étiquetés au nom de l'enfant. D'une manière générale étiqueter tout le matériel au nom de l'enfant.** Il est rappelé qu'à la montée dans le car, le port des chaussures de ski est interdit. Il est indispensable de prévoir un goûter pour la fin d'activité.

ANNULATION : Lorsque les conditions climatiques l'imposent, **ou en fonction de l'évolution de la crise sanitaire**, les sorties peuvent être annulées. L'information sera transmise par mail ou peut également être obtenue en téléphonant au secrétariat de la Mairie. En cas d'absence, avertir la mairie par téléphone 04 76 89 18 05 ou par mail : accueil@vaulnaveys-le-haut.fr impérativement.

ENCADREMENT : L'encadrement sera assuré par les moniteurs de l'ESF (cours de 2h30) et (ou) par des bénévoles. Les groupes seront établis par les moniteurs ESF selon le niveau observé lors de la première sortie. Sauf avis des moniteurs, l'enfant gardera le groupe auquel il aura été affecté en début de saison.

REGLEMENT

- Le but du ski du mercredi est d'apporter aux enfants de Vaulnaveys-le-Haut un après-midi de détente.
- L'enfant ne doit pas quitter le groupe dans lequel il a été placé mais skier sur la piste en suivant les consignes des personnes qui encadrent l'activité.
- Pour tous, l'assiduité aux sorties est indispensable pour conserver l'homogénéité du groupe.
- En cas de perte de la carte magnétique, **un remboursement de 3 € sera demandé par la Mairie.**
- En cas d'accident, le service de sécurité des pistes sera alerté et le blessé transporté au centre médical de Roche Béranger où les médecins décideront de l'attitude à avoir (soin sur place ou transport vers un centre hospitalier de Grenoble). Dans tous les cas, les parents de l'enfant blessé seront prévenus dès que l'enfant se trouvera au centre médical. L'enfant sera accompagné par le responsable du groupe. Les frais liés à la consultation médicale et le transport en traineau seront à la charge de l'accidenté.
- Dès le retour du bus au parking des écoles l'enfant n'est plus sous la responsabilité des encadrants du ski du mercredi.
- Tout manquement à la discipline du groupe pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive.

INSCRIPTION AU SKI DU MERCREDI 2025

A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE PLACES LIMITEES

N° D'ORDRE DE L'INSCRIPTION :

NOM - PRENOM :	NE(E) LE :				
NOM - PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :					
ADRESSE :					
TEL. MERE	TEL. PERE :				
VEUILLEZ PRECISER LE NUMERO A APPELER EN CAS D'URGENCE :					
ADRESSE MAIL :					
COMPAGNIE ET NUMERO D'ASSURANCE OBLIGATOIRE :					
Je soussigné(e) Mr ou Mme atteste que mon enfant est assuré à la compagnie d'assurance ci-dessous pour la prise en charge de secours sur les pistes en cas d'accident.					
Vaulnaveys-le-Haut le :	Signature :				
PRENDRA LE CAR :	A 12h45 au parking des écoles à Vaulnaveys-le-haut				
CHOIX : Ski <input type="checkbox"/> Surf <input type="checkbox"/> (Age mimi : né en 2016) l'activité surf est maintenue sous réserve d'un nombre de participant suffisant pour la constitution d'un groupe					
NIVEAU DEJA ACQUIS (suivant résultat de la saison 2024)					
<input type="checkbox"/> Ourson	<input type="checkbox"/> Flocon	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} étoile	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} étoile	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} étoile	<input type="checkbox"/> Etoile d'or
<input type="checkbox"/> Fléchette	<input type="checkbox"/> Flèche Bronze	<input type="checkbox"/> Argent	<input type="checkbox"/> Vermeil	<input type="checkbox"/> Or	
<input type="checkbox"/> Surf	<input type="checkbox"/> Débutant	<input type="checkbox"/> Surf 1	<input type="checkbox"/> Surf 2	<input type="checkbox"/> Surf 3	
FORFAIT ANNUEL <input type="checkbox"/>					
L'examen final aura lieu lors de la dernière sortie (sauf contre-ordre)					
AFFINITE : Dans la mesure du possible (niveau équivalent, âge...)					
Je voudrais être avec		1 _____	2 _____		

Contraintes médicales :

Allergies et contre-indication médicale Asthme - Autres

PIECES JOINTES :

Chèque Fiche sanitaire Certificat médical Forfait saison (pour les titulaires)
Attestation d'assurance Justificatif de domicile Photo (préciser le nom de l'enfant au dos de la photo).

Je soussigné Mr/Mme Père/Mère de l'enfant
accepte que mon enfant pratique le ski ou le surf dans les conditions stipulées dans le règlement. En cas d'accident, j'**autorise (2)** ou n'**autorise pas (2)** le cabinet médical à pratiquer les soins qui s'avèrent nécessaires pour mon enfant

Vaulnaveys Le Haut, le / / 2024

« Reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement ski du mercredi 2024-2025 »

« Lu et approuvé »

Signature

(1) A compléter lisiblement

(2) Rayer les mentions inutiles